

19.00413

Motion relative à la PAC

En présence de 31 membres élus, 16 membres excusés, 7 membres absents

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, réunie en Session ordinaire, 13 avenue des Droits de l'Homme à Orléans (45), sous la présidence de Monsieur Philippe NOYAU,

Siège Social

13 av. des Droits de l'Homme
45921 ORLÉANS cedex 9
Tél : 02 38 71 91 10
Fax : 02 38 71 91 12
Email : accueil@centre.chambagri.fr

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Considérant le projet de Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2021-2027 en discussion au plan européen, qui prévoit pour la France une forte baisse du budget PAC (- 5 % pour le FEAGA et -15 % pour le FEADER)

Considérant le projet de règlement de transition actuellement en cours de négociation à l'échelon européen, qui suppose que la France statue prochainement sur les options à prendre pour la PAC en 2020 et 2021 (années de transition)

Considérant qu'un débat national sera ouvert pour définir les options à retenir par la France dans le cadre de la future PAC 2021-2027, qui s'appliquera au plus tôt en 2022

Considérant les pertes d'aides PAC du 1^{er} pilier très importantes subies par les exploitations agricoles de la région CVL, estimées à 100 millions d'euros de 2013 à 2020 (- 15 %)

Considérant la nécessité de décider au niveau régional des modalités de gestion du PDR (Programme de Développement Rural Régional) en 2020, dernière année de la programmation actuelle

Considérant l'intérêt que présente le PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations) pour les exploitations agricoles du Centre-Val de Loire, afin de leur permettre de répondre aux besoins de modernisation, d'adaptation au changement climatique et de transition agro-écologique

Exige le maintien du budget de la PAC au niveau actuel pour les années 2021-2027, afin de permettre à l'agriculture de répondre aux mutations

Demande que les modalités actuelles de la PAC 1^{er} pilier restent inchangées tant que les options de la future PAC n'auront pas été décidées pour s'appliquer à partir de 2022

S'oppose à tout nouveau transfert de fonds du 1^{er} pilier de la PAC vers le 2^{ème} pilier

Demande au Conseil Régional, pour le PDR (Plan de Développement Rural Régional) :

- D'abonder l'enveloppe FEADER relative au PCAE à hauteur de 6 millions € pour l'appel à projets prévu en 2020, en prélevant sur les enveloppes des mesures rurales sous-consommées
- De prolonger d'un an en 2020 les contrats MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) souscrits sur 2015-2019 pour les agriculteurs qui le souhaitent
- D'ouvrir en 2020 de nouveaux PAEC, afin de permettre aux agriculteurs d'assurer la transition agro-écologique qui leur est demandée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibéré à Orléans le 29 novembre 2019

Le Président,
Philippe NOYAU

